

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 14 mars 2016 à compter de 19 h à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis:

Madame la mairesse	Lyz Beaulieu
Mesdames les conseillères	Mélanie Bondu Josée Gougeon Liliane Viens Deschatelets
Messieurs les conseillers	Normand Racicot Henri Grenier Alide Doucet

La directrice générale, Nicole Perron est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lyz Beaulieu ouvre la séance à 19 h

**2016-03-6307    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 février 2016
  - 3.2. Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 février 2016
  - 3.3. Procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 février 2016
- 4. TRÉSORIE**
  - 4.1. Compte à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de février 2016
  - 4.2. Tournée municipale – contribution pour l'accueil des participants
  - 4.3. Autorisation pour achat d'un poste d'ordinateur et 3 écrans moniteurs 24 po.
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
  - 5.1. Résolution d'appui – Société canadienne du cancer – Avril, mois de la jonquille
  - 5.2. Résolution d'appui – Système d'éducation public québécois
  - 5.3. Demande d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la municipalité

- 5.4. Avis de motion – Amendement du règlement # 246
- 5.5. Formation FQM pour les élus, 30 avril 2016 (Lac-des-Écorces)

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6.1. Avis de motion – Abrogation du règlement # 281

**7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1. Demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015-2016

**8. LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**

**9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 9.1. Rapport des statistiques d'émission des permis de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois février 2016 (point d'information)

**10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1. Congrès ACSIQ du 21 au 24 mai 2016 (Gatineau)
- 10.2. Dépôt du bilan mensuel en sécurité publique pour les mois de janvier et février (point d'information)

**11. RÉGIES ET COMITÉS**

- 11.1. MADA – Création du comité de suivi

**12. CORRESPONDANCES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**2016-03-6308 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 8 février 2016, le procès-verbal de la séance spéciale du 11 février 2016 ainsi que le procès-verbal de la séance spéciale du 15 février 2016, tels que présentés.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**TRÉSORIE**

**2016-03-6309 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de février 2016 pour les montants suivants :

***MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN***

Adoption des comptes à payer, de l'état des revenus et des dépenses du mois de février 2016.

Total : Chèques à être émis	\$54 622.52	C1600024 à C1600045
Total : Déboursés et frais fixes	\$31 347.23	L1600016 à L1600023
Total : Chèques/dépôt direct	\$49 880.93	P1600004, P1600033 à P1600058
Total : Paiements pré autorisés	\$10 130.63	
Total : Salaires	\$28 865.94	
Dépôts	\$219 530.94	
Intérêts	\$79.43	
Solde précédent	\$313 731.96	
Solde prévisionnel	\$358 494.78	

Je soussignée, Nicole Perron, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2016-03-6310** **TOURNÉE MUNICIPALE – CONTRIBUTION POUR L'ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce organise un 6 à 8, le 24 mars 2016 pour les commerçants de la région dans le cadre de la tournée des municipalités – Secteur Lièvre Sud;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain autorise la tenue de cette activité et s'engage à prêter gratuitement la salle communautaire l'Arc en Ciel, située au 22 Chemin de l'Arc-en-Ciel à Notre-Dame-de-Pontmain;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre Dame-de-Pontmain s'engage à fournir une contribution jusqu'à concurrence de la somme de 100 \$ pour l'accueil des participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'autoriser la municipalité à contribuer à cette activité organisée par la Chambre de Commerce

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-190-00-493

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2016-03-6311**     **AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN POSTE  
D'ORDINATEUR ET 3 ÉCRANS MONITEURS 24 PO.**

ATTENDU QU'il était devenu nécessaire de renouveler certains équipements informatique devenus désuets et de remplacer un poste d'ordinateur âgé de plus de 10 ans ainsi que de remplacer 3 écrans moniteurs pour les postes de travail des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer l'achat tel qu'il y apparaît sur la soumission préparée par Groupe DL, Solutions Informatique, au montant total de 1 731,20\$ plus taxes.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire: 03-913-10-000

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**2016-03-6312**     **RÉSOLUTION D'APPUI – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU  
CANCER – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder

généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2016-03-6313** **RÉSOLUTION D'APPUI – SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS**

*ATTENDU* le dépôt le 4 décembre 2015 du Projet de loi n° 86 intitulé *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

*ATTENDU* que le Projet de loi n° 86 a pour objectif de rapprocher l'école des lieux de décision et assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

*ATTENDU* que le Projet de loi n° 86 était attendu depuis plus d'une année et propose des changements importants au regard de l'organisation et de la gouvernance des commissions scolaires et des établissements sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

*ATTENDU* que le Projet de loi n° 86 propose l'abolition de la démocratie scolaire ainsi que la disparition d'un gouvernement local qui donne une voix décisionnelle aux citoyens du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

*ATTENDU* que le conseil des commissaires est redevable de ses décisions à la population;

*ATTENDU* que la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) est le deuxième plus gros employeur de la MRC avec un budget de plus de 67 M\$ et plus de 800 employés à temps plein ainsi qu'elle scolarise plus de 3 500 élèves jeunes et 800 adultes dans 17 municipalités en milieu défavorisé et à faible densité de population;

*ATTENDU* les signes distinctifs de la CSPN et son portrait de persévérance et de réussite, notamment en termes de très bons résultats de ses élèves, de ses frais d'administration les plus bas possible et de son taux d'efficience élevé qui en font une commission scolaire de référence;

*ATTENDU* que le conseil des commissaires de la CSPN est formé d'une majorité de commissaires qui sont également parents et qui représentent tous les milieux et tous les élèves de son territoire;

*ATTENDU* l'importance des différents services rendus par la CSPN à ses établissements dans un souci d'optimisation et d'équité dans la répartition des ressources;

*ATTENDU* l'importance de faire valoir les pertes engendrées par le Projet de loi n° 86 au regard de l'autonomie locale et du pouvoir d'affirmation de l'identité d'une région en éducation;

*ATTENDU* le souci de la CSPN de continuer à travailler dans un contexte de haut niveau d'efficience et d'efficacité où l'équité est une priorité au regard du partage des ressources sur le territoire;

*ATTENDU* le souci de la CSPN de maintenir en fonction les petites écoles de village;

*ATTENDU* l'importance des relations entre la CSPN et ses 17 partenaires municipaux;

Il est proposé par le conseiller Normand Racicot, appuyé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité :

*DE PRENDRE* position en faveur du succès et de la vitalité du système d'éducation publique en lui octroyant un financement adéquat;

*DE PRENDRE* position en faveur du maintien des instances démocratiques qui favorisent une représentation équitable de toute la population;

D'ACHEMINER la présente résolution au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), monsieur Sébastien Proulx, et au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**2016-03-6314 DEMANDE D'ACQUÉRIR UNE PARCELLE DE TERRAIN**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a reçu une demande d'un citoyen voulant acquérir le lot no. 5236738 du cadastre du Québec appartenant à la municipalité;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par le conseiller Alide Doucet, appuyé par la conseillère Liliane Viens Deschatelets de refuser la demande puisque la municipalité entend conserver la totalité de son immeuble.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION- AMENDEMENT AU RÈGLEMENT # 246**

Avis de motion est donné par la conseillère Mélanie Bondu, qu'un projet de règlement abrogeant le règlement 246 relatif à la Régie Interne des Séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du Code municipal.

\*\*\*\*\*

**2016-03-6315 FORMATION FQM POUR LES ÉLUS (30 AVRIL 2016) AU LAC-DES-ÉCORCES**

*ATTENDU QU'*une formation est offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) dans notre région;

*ATTENDU QUE* Mesdames Liliane Viens Deschatelets et Josée Gougeon participeront à la formation « Agir en tant qu' élu, pour assurer le développement de sa communauté » et que les frais s'élèvent à 800 \$ plus taxes pour les 2 participantes, plus les frais de déplacements;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Alide Doucet et résolu à l'unanimité

d'autoriser les 2 conseillères municipales à participer à la formation du 30 avril prochain à Lac-des-Écorces.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-110-00-454.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **AVIS DE MOTION- ABROGATION DU RÈGLEMENT # 281**

Avis de motion est donné par le conseiller Normand Racicot, que le règlement # 281 relatif à l'appropriation d'une somme de 18 250 \$ pour couvrir les frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 240 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain sera abrogé et présenté lors d'une prochaine séance du conseil, en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du Code municipal.

\*\*\*\*\*

## **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

**2016-03-6316** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2015-2016**

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon, appuyé par le conseiller Normand Racicot et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Le coût total des travaux estimé pour la réfection des chemins Robert et Constantineau est de 72 000 \$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **POINT D'INFORMATION RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DES PERMIS DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016**

Le conseil souhaite connaître le nombre de permis sous forme de rapport statistique sur le territoire de la municipalité;

Quatre (4) permis ont été délivrés en février 2016 comparativement à trois (3) permis pour l'année précédente.

\*\*\*\*\*

## **INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2016-03-6317** **CONGRÈS ANNUEL ACSIQ DU 21 AU 24 MAI 2016 À GATINEAU POUR LE DIRECTEUR INCENDIE**

ATTENDU QUE le directeur des services publics et incendie participe depuis plusieurs années à ce congrès annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Normand Racicot, et résolu à l'unanimité, que M. Robert Leclair soit autorisé à participer au congrès annuel de l'Association des Chefs en Sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 21 mai au 24 mai inclusivement à Gatineau. Le coût relié à cette formation est de 500 \$ plus taxes;

ET QUE les frais inhérents à ce congrès lui soient remboursés selon les documents présentés.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire: 02-220-00-454.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**POINT D'INFORMATION – DÉPÔT BILAN MENSUEL EN SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER**

Le conseil souhaite connaître le nombre d'interventions effectuées par le service de sécurité de Notre-Dame-de-Pontmain sous forme de rapport statistique sur le territoire de la municipalité;

En janvier 2016 cinq (5) interventions et en février 2016 six (6) interventions ont été effectuées par notre service.

\*\*\*\*\*

**RÉGIES ET COMITÉS**

**2016-03-6318 CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI – MADA**

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre au ministère le nom et les responsabilités des membres du comité de suivi et de la mise en œuvre du plan d'action 2016-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Henri Grenier appuyé par le conseiller Normand Racicot de nommer Mesdames Lyz Beaulieu, Mélanie Bondu et Nathalie Werbrouck personnes responsables du comité de suivi MADA tel que spécifié à l'annexe I de la convention d'aide financière signée, le 3 décembre 2013, entre le Ministre de la Santé et des Services Sociaux et Ministre responsable des Aînés et la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu période de questions à 19h17

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse lève la séance à 19h42.

(Signé) Lyz Beaulieu  
Lyz Beaulieu  
Mairesse

(Signé) Nicole Perron  
Nicole Perron  
Directrice générale, sec-trés.